

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 septembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : M. ROUVIER - MC. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. VIALAS - C. BASTIDE - J. GROSSO - D. SAUVADE

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par A. KELLY - A. CHOUKROUN par M. ROUVIER - C. PINO par J. GROSSO - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

Absents : JF. MARY - C. AZAIS - W. BIGNON

3. Exonération partielle des redevances des ports suite à la COVID-19

À la suite du conseil portuaire du 27 juillet 2020, il est proposé une baisse de 25% du taux des redevances des ports de cette année.

Cette réduction est applicable après vérification auprès du service juridique de la Fédération Française des Ports de Plaisance.

Il appartient au conseil municipal :

De valider une réduction de 25 % des redevances des ports votées le 17 décembre 2019.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide une réduction de 25 % des redevances des ports votées le 17 décembre 2019.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

The image shows a blue ink signature of Yves Michel over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLAN' and the number '034 213 40 7'.